



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

Conseil Municipal

mardi 8 avril 2025

Note de Synthèse

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

Lotissement La Croix de Champigné – Signature de l'acte de rétrocession - Rectificatif

Par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2025, Madame la Maire a été autorisée à signer l'acte de rétrocession relatif au lotissement La Croix de la commune déléguée de Champigné. Des compléments souhaités par le notaire du lotisseur nécessitent de représenter cette délibération au Conseil Municipal.

Aménagement de la traversée de bourg de Champigné – Demande de subvention – Complément d'informations

Par délibération du 12 novembre 2024, le scénario d'aménagement de la traversée de bourg de Champigné a été approuvé et porté à la concertation. La réalisation de ces travaux nécessite le soutien de l'Etat. Des dossiers de demande de subventions ont été déposés notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux -DETR - et de la dotation de soutien à l'investissement local - DSIL. Pour la complétude de ces dossiers, il convient d'apporter des précisions par délibération sur l'estimation financière du projet.

ANIMATION TERRITORIALE ET CITOYENNETE

Règlement pour l'affichage temporaire

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'espace public, il est proposé d'adopter un règlement encadrant l'affichage temporaire au sein de la commune. Ce règlement vise à donner accès aux associations à des espaces définis et disposant d'une structure adaptée pour l'affichage de leur banderole, tout en préservant le cadre de vie. Il définit également les règles concernant les modalités d'installations, de durée, de formats des banderoles ainsi que des messages affichés sur panneaux lumineux. Le projet de règlement est joint en annexe.

Comités de jumelage – Le Freu et Champigné-Warmond – Conventions de partenariat

Il existe deux comités de jumelage sur le territoire de la commune des Hauts d'Anjou : d'une part, le comité de jumelage Le Freu avec les villes jumelées de Blindheim-Unterglauheim et Wolperstetten et les communes déléguées historiques de Cherré, Marigné et Soeudres, et d'autre part, le comité de jumelage Champigné-Warmond avec la ville jumelée Warmond au Pays-Bas et la commune déléguée historique de Champigné. Les conventions de partenariat avec ces deux comités de jumelage étant arrivées à expiration, il est proposé de nouveaux projets de conventions qui sont joints en annexes.

SOLIDARITES

Le Béguinage à Contigné – Fixation des tarifs des prestations

Par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2019, les tarifs applicables des prestations pour Le Béguinage ont été approuvés. Il est proposé de revaloriser ces tarifs selon l'évolution du coût de la vie. Les tarifs proposés pour les différentes prestations sont indiqués en pièce jointe.

VIE SCOLAIRE ET TEMPS DE L'ENFANT

Fixation du coût moyen par élève en école publique pour l'année 2025

Chaque année, il convient de fixer le coût d'un élève dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ce coût sert de base de calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de la commune accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune. Ce coût détermine également la participation due aux écoles privées sous contrat d'association.

Convention de participation financière de la commune déléguée de Champteussé-sur-Baconne aux frais de fonctionnement des écoles

Conformément au code de l'éducation, les communes doivent s'informer mutuellement des élèves résidant sur leur territoire mais scolarisés en dehors de la commune de résidence. La commune de Champteussé-sur-Baconne ne possédant pas d'école publique primaire sur son territoire, deux élèves sont scolarisés à l'école Le Magnolia de Querré et un élève à l'école Le Bon Port de Cherré. Il convient de conclure une convention de participation financière avec la commune de Champteussé-sur-Baconne. Le projet de convention est joint en annexe

Ecole Marcel Pagnol - Classe ULIS - Convention de participation financière avec les communes de résidence des élèves

Conformément au code de l'éducation, les communes doivent s'informer mutuellement des élèves résidant sur leur territoire mais scolarisés en dehors de la commune de résidence. L'école Marcel Pagnol dispose d'une classe pour la mise en place du dispositif de l'éducation nationale ULIS. Les enfants de cette classe sont en situation de handicap et suivent un projet personnalisé de scolarisation. Cette année, la moitié des élèves sont des Hauts-d'Anjou et l'autre moitié de Morannes, Cheffes, Tiercé et Miré Il convient de conclure une convention de participation financière avec chaque commune concernée. Le projet de convention est joint en annexe

Regroupements pédagogiques de Soeudres-Contigné et de Cherré-Marigné - Prise en charge coût de transport scolaire des élèves

Il est proposé aux familles domiciliées sur le territoire des Hauts-d'Anjou de rembourser le transport scolaire des enfants inscrits dans les regroupements pédagogiques de Soeudres-Contigné et de Cherré-Marigné. Ce transport est organisé par la Région des Pays de la Loire via la compagnie ALEOP qui facture à ces familles la somme de 78 € pour l'année scolaire 2024/2025. Il est proposé le remboursement intégral de cette somme sur présentation de la facture acquittée pour les parents domiciliés aux Hauts-d'Anjou.

Dispositif Savoir Rouler à Vélo - Participation familiale au séjour itinérant

Pour l'année scolaire 2024-2025, le dispositif Savoir Rouler à Vélo, co-financé par Génération Vélo 50 %, a été proposé aux élèves de CM1-CM2 des écoles publiques du territoire. Ce projet se clôturera par un séjour itinérant à vélo pour 10 enfants du 15 au 18 juillet 2025. Il est proposé une prise en charge de la commune en fonction du quotient familial pour chaque participant comme cela est pratiqué habituellement. Le barème de prise en charge de ce séjour est joint en annexe.

Services périscolaires – Fixation des tarifs de restauration scolaire et d'accueil périscolaire

Par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2024, les tarifs des prestations périscolaires ont été approuvés. Il est proposé de revaloriser ses tarifs selon l'évolution du coût de la vie à compter du 1^{er} septembre 2025. Les nouveaux tarifs sont présentés en annexe.

Association Familles Rurales - Convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

La compétence enfance est assurée par la commune Les Haut-d'Anjou par délégation de la communauté de communes des vallées du Haut-Anjou. L'accueil de loisirs Animômes de l'association Familles Rurales organise l'accueil périscolaire le matin, le soir, les mercredis et pendant les vacances scolaires sur la commune déléguée de Champigné. Afin de soutenir les actions de l'association Familles Rurales, il est proposé de conclure une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention définit les conditions selon lesquelles la commune apporte son soutien aux activités proposées par l'accueil de loisirs de l'Association Familles Rurales. Le projet de convention est joint en annexe.

CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT

Parking Boisbouvier de Châteauneuf-sur-Sarthe – Zone bleue – Convention avec ANTAI pour la mise en œuvre de la verbalisation électronique

Il est proposé de mettre en place un processus de verbalisation automatisée associée à la zone bleue créée sur le parking du Boisbouvier sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe. Il convient de conclure une convention avec l'agence nationale pour le traitement automatisé des infractions – ANTAI. Le projet de convention est joint en annexe.

Plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique – Approbation d'une convention de partenariat avec FGDON 49

La commune est confrontée à la présence de nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité. Afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, il est proposé d'adhérer au plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique de la FGDON 49 – Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de Maine-et-Loire. Un projet de convention est joint à la présente définissant les conditions de ce partenariat afin d'encadrer la lutte contre le frelon asiatique et d'organiser la destruction des nids sur le territoire communal.

PATRIMOINE BATI

Offre de concours avec l'association paroissiale Saint-Sébastien – Signature d'une convention

L'association paroissiale Saint Sébastien de Marigné a sollicité la collectivité afin de restaurer le calvaire de la sainte vierge située au carrefour de la D191 et D78 sur la commune déléguée de Marigné. L'association souhaite apporter de manière volontaire sa contribution financière pour ces aménagements et propose de les financer. Afin de soutenir et saluer cette initiative, il est proposé de conclure une convention d'offre de concours avec l'association paroissiale Saint-Sébastien. Une annexe est jointe à la présente et précise les obligations de chaque partie.

VIE ECONOMIQUE LOCALE

Multiservices de Cherré – Suspension de loyer

Par délibération du 30 janvier 2024, un bail commercial a été conclu avec la société SARL Café de Cherré représentée par Mme Emilie QUARTON pour une durée de 9 ans. Mme QUARTON ayant décidé d'arrêter son activité, il est proposé de suspendre les loyers du multiservices de Cherré en attendant une reprise d'exploitation. Conformément aux dispositions du bail commercial, le bail pourra être cédé au groupe SOS jusqu'à reprise effective de l'exploitation.

VIE SPORTIVE

Association de Canoé-Kayak de Tiercé – Convention d'objectifs et de moyens –

Par délibération du 17 mai 2022, une convention d'objectifs et de moyens a été conclue avec l'association Tiercé Canoé-Kayak visant à mettre en place notamment l'organisation d'activités autour de la pagaie sur la Sarthe. La convention arrivant à échéance, il est proposé de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2026. Le projet de convention est joint en annexe.

FINANCES

Budget Principal - Approbation du Compte Financier Unique - CFU

Le compte financier unique – CFU – se substitue au compte administratif et au compte de gestion. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui remplit à lui seul, la fonction de rendus de comptes. Une annexe budgétaire est jointe à la présente.

Fixation des règles et limites d'exercer la fongibilité des crédits

Il est proposé de reconduire au titre de l'exercice budgétaire 2025, l'autorisation accordée en 2024 à Madame La Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Budget principal - Affectation du résultat

Il s'agit d'affecter le résultat de l'exercice précédent au budget de l'exercice en cours. Une annexe budgétaire est jointe à la présente.

Fixation des taux de fiscalité directe locale 2025

Il convient de voter par délibération les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025. Les taux proposés sont les suivants : taxe foncière sur les propriétés bâties- TFPB - à 48,95 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFPNB - à 47,03 %, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 18,27 % et la taxe d'habitation pour les logements vacants.

Budget principal - Attribution des subventions aux associations

Afin de soutenir le réseau associatif de la commune, des subventions annuelles sont attribuées chaque année en conformité avec le règlement d'attribution des subventions. Une annexe précisant l'ensemble de ces subventions est jointe en annexe.

Budget Principal - Attribution d'une subvention au CCAS

Pour soutenir les actions du centre communal d'action sociale – CCAS, il est proposé de verser une subvention de 60 000 € pour 2025. Cette subvention comprend le montant prévu par la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle approuvée par délibération du 2 avril 2024, le montant prévu par la convention de mise à disposition de services de la commune au CCAS approuvée par délibération du 12 décembre 2023 et l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Budget Principal - Attribution d'une subvention au budget annexe Lotissement de Cherré

Le budget annexe Lotissement de Cherré a été créé pour retracer l'opération d'aménagement de 8 lots de logements individuels sur la commune de Cherré. Pour l'exercice en cours, le budget annexe est en capacité, compte tenu du solde excédentaire de sa section d'investissement, de procéder, au bénéfice du budget principal, au remboursement d'une partie de l'avance initialement consentie.

Budget Principal - Adoption du Budget Primitif 2025

Il s'agit d'adopter le budget principal de la commune Les Hauts-d'Anjou selon la proposition jointe en annexe. Une annexe comptable est jointe à la présente.

Budget annexe Lotissement de Marigné - Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le compte financier unique – CFU – se substitue au compte administratif et au compte de gestion. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui remplit à lui seul, la fonction de rendus de comptes. Une annexe budgétaire est jointe à la présente.

Budget annexe Lotissement de Marigné - Affectation du résultat

Il s'agit d'affecter le résultat de l'exercice précédent au budget annexe Lotissement de Marigné de l'exercice en cours. Une annexe budgétaire est jointe à la présente.

Budget annexe Lotissement de Cherré - Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le compte financier unique – CFU – se substitue au compte administratif et au compte de gestion. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui remplit à lui seul, la fonction de rendus de comptes. Une annexe budgétaire est jointe à la présente.

Budget annexe Lotissement de Cherré - Affectation du résultat

Il s'agit d'affecter le résultat de l'exercice précédent au budget annexe Lotissement de Cherré de l'exercice en cours. Une annexe budgétaire est jointe à la présente

Budget annexe Lotissement de Cherré - Adoption du Budget Primitif 2025

Il s'agit d'adopter le budget annexe Lotissement de Cherré selon la proposition jointe en annexe. Une annexe comptable est jointe à la présente.

Budget annexe Lotissement Multisites - Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le compte financier unique – CFU – se substitue au compte administratif et au compte de gestion. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui remplit à lui seul, la fonction de rendus de comptes. Une annexe budgétaire est jointe à la présente.

Budget annexe Lotissement Multisites - Affectation du résultat

Il s'agit d'affecter le résultat de l'exercice précédent au budget annexe Lotissement Multisites de l'exercice en cours. Une annexe budgétaire est jointe à la présente

Budget annexe Lotissement Multisites - Adoption du Budget Primitif 2025

Il s'agit d'adopter le budget annexe Lotissement Multisites selon la proposition jointe en annexe. Une annexe comptable est jointe à la présente.

RESSOURCES HUMAINES**Création d'emplois non permanents**

Afin de répondre aux besoins des services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de créer les postes non permanents nécessaires aux recrutements des agents saisonniers du service enfance : animateurs ALSH et renfort entretien.

AFFAIRES DIVERSES